

TOTAL MAZOUT ULTRA *le respect de votre environnement*

LES AVANTAGES EN 10 POINTS

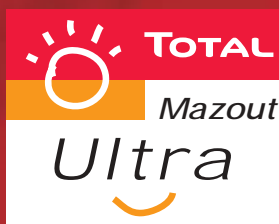
1. TOTAL Mazout Ultra : le nouveau mazout de référence !

TOTAL Mazout Ultra est un nouveau mazout de qualité supérieure. La base du TOTAL Mazout Ultra est le mazout ordinaire auquel nous ajoutons un paquet de différents additifs ayant chacun une fonction bien spécifique.



2. TOTAL Mazout Ultra améliore nettement les performances de votre chaudière !

Les caractéristiques physico-chimiques du TOTAL Mazout Ultra ne diffèrent pas de celles du mazout ordinaire, la même norme est d'application : norme belge NBN T 52-716. L'additivation exclusive et spécifique du TOTAL Mazout Ultra lui confère cependant des performances très nettement supérieures à celles d'un mazout ordinaire. TOTAL Mazout Ultra brûle mieux et plus complètement qu'un mazout ordinaire, tant dans des chaudières à mazout classiques que dans les poêles à mazout. Par sa combustion plus complète, TOTAL Mazout Ultra réduit la formation de certains polluants issus de la combustion, et contribue ainsi à un environnement plus propre. L'additif réodorant du TOTAL Mazout Ultra permet de le distinguer du mazout ordinaire par son odeur légère et agréable. La présence d'un agent traceur exclusif permet de l'identifier, même en mélange.



3. Les réglages du brûleur ne doivent pas être modifiés lorsqu'on passe au TOTAL Mazout Ultra !

Dans la très grande majorité des cas, aucune intervention n'est nécessaire lors du passage d'un mazout ordinaire vers TOTAL Mazout Ultra. Afin de bénéficier au maximum et instantanément des meilleures performances du TOTAL Mazout Ultra, il est toutefois recommandé d'approvisionner sa citerne lorsque le niveau de mazout est aussi bas que possible.

4. TOTAL Mazout Ultra se conserve parfaitement dans des citernes en matière synthétique tel que le polyéthylène (PE) !

Pour ce type de citernes translucides, c'est également l'antioxydant présent dans le paquet d'additifs qui fait que TOTAL Mazout Ultra est beaucoup moins sensible aux influences néfastes de la lumière du jour (rayons UV). En comparaison avec n'importe quel autre mazout ordinaire, TOTAL Mazout Ultra se conservera beaucoup plus longtemps sans formation de gommages et de sédiments. De cette façon votre citerne, ainsi que les filtres, la pompe à mazout et le gicleur resteront propres plus longtemps.



5. TOTAL Mazout Ultra a un certain effet nettoyant sur le foyer et sur la cheminée, mais n'a aucun effet détergent ni dispersant dans votre citerne à mazout !

L'améliorant de combustion du TOTAL Mazout Ultra a effectivement un certain pouvoir dégraisant sur les dépôts de suies qui se seraient déjà formés dans le foyer et dans la cheminée. L'utilisation du TOTAL Mazout Ultra ne va toutefois pas avoir un effet de ramonage, cette opération devra être effectuée par un ramoneur, une entreprise de nettoyage spécialisée ou un technicien qualifié.

TOTAL Mazout Ultra ne contient pas d'additifs détergents ni dispersants et n'a donc pas de pouvoir nettoyant sur le fond ou sur les parois de la citerne à mazout. Ce choix est délibéré afin d'éviter des problèmes de colmatages de filtres par des boues et des sédiments qui seraient mis en suspension par l'action nettoyante d'un produit détergent ou dispersant.

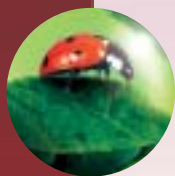
6. TOTAL Mazout Ultra - Extra est préconisé pour les chaudières à mazout à condensation !

Etant donné la teneur en soufre du mazout ordinaire (maximum 0,2 % masse), nous préconisons, pour les chaudières à condensation équipées d'un échangeur métallique, l'utilisation de TOTAL Mazout Ultra - Extra, dont la teneur en soufre est de maximum 0,005 % masse.

Pour les chaudières à condensation équipées d'un échangeur en céramique, consultez votre installateur, le constructeur ou l'importateur de la chaudière.

7. TOTAL Mazout Ultra est idéal pour les poêles à mazout !

Effectivement, le paquet d'additifs du TOTAL Mazout Ultra contient, entre autres, un antioxydant faisant en sorte que TOTAL Mazout Ultra résiste mieux aux températures élevées rencontrées dans le fond du pot de combustion d'un poêle à mazout. Le risque de formation d'une couche de dépôts charbonneux est donc considérablement réduit.



8. TOTAL Mazout Ultra « Grand Froid », la protection optimale contre le froid !

Puisque la base du TOTAL Mazout Ultra est le mazout ordinaire, TOTAL Mazout Ultra a donc les mêmes performances de tenue au froid que le mazout ordinaire répondant aux exigences de la norme belge NBN T 52-716, c'est-à-dire une température limite de filtrabilité (TLF ou CFPP) de maximum -10°C , été comme hiver.

Une protection jusqu'à -20°C peut être obtenue par l'ajout de notre additif Cold Flow à raison de 1 litre d'additif par 1000 litres de TOTAL Mazout Ultra.

Pour les cas les plus extrêmes nous vous conseillons TOTAL Mazout Ultra « Grand Froid ». Celui-ci offre également une protection jusqu'à -20°C , tout en combinant les avantages d'une meilleure combustion, une meilleure protection anticorrosion de votre installation, ainsi que la propreté de la cuve, des filtres, de la pompe à mazout et du gicleur.



9. Avec TOTAL Mazout Ultra vous pouvez économiser une quantité importante de combustible et réduire les émissions de CO_2 !

Lors des essais pratiques du TOTAL Mazout Ultra dans nos centres de recherches, nos ingénieurs ont observé des gains de consommation pouvant atteindre 7%. Ces essais ont été réalisés sur différentes combinaisons de chaudières-brûleurs, ainsi que sur des poêles à mazout.

Le gain en consommation dépend toutefois de nombreux facteurs tels l'âge, la marque et le type de l'installation. L'état général de la chaudière et du brûleur, mais également les caractéristiques et les performances du gicleur sont très variables d'une installation à l'autre.

Deux installations identiques, même si entretenues par le même technicien, peuvent nécessiter des réglages très différents et auront donc des consommations différentes.

L'améliorant de combustion sélectionné pour l'élaboration du paquet d'additifs du TOTAL Mazout Ultra est un agent chimique qui fait éclater les minuscules gouttelettes de mazout en des gouttelettes encore plus petites. Cette réduction du diamètre des gouttelettes de mazout fait que le mélange entre l'air et les gouttelettes de mazout est beaucoup plus intime, ce qui résulte en une combustion plus complète. En pratique, cela veut dire que votre chaudière récupère plus de calories de chaque litre de TOTAL Mazout Ultra consommé.

En réduisant la consommation de mazout, vous réduisez également les émissions de certains produits issus de la combustion tels que le dioxyde de carbone (CO_2 = protocole de Kyoto), les oxydes d'azote (NO_x) et le dioxyde de soufre (SO_2).

En plus de l'économie en combustible, TOTAL Mazout Ultra permet également de réaliser des économies en matière de longévité et de fiabilité de votre installation.

10. TOTAL Mazout Ultra la nouvelle référence dans le secteur agricole !

Si le moteur de votre tracteur est un moteur diesel d'ancienne génération il n'y a pas de restrictions à utiliser TOTAL Mazout Ultra : les chambres de combustion resteront plus propres et les fumées seront nettement moins noires, surtout au démarrage et à l'accélération. Le réservoir, ainsi que les filtres, la pompe d'injection et le circuit d'alimentation en carburant resteront propres plus longtemps.

Si le moteur de votre tracteur est un moteur diesel récent de nouvelle génération (p.ex. injection common-rail, injecteurs-pompes, HDi etc...) vous devez utiliser du TOTAL Mazout Ultra - Extra à très faible teneur en soufre (maximum 0,005% masse). Consultez le manuel de l'utilisateur et/ou votre concessionnaire.



LEGISLATION CITERNES A MAZOUT EN REGION WALLONNE: DU NOUVEAU !!

Au départ, la législation concernant les obligations de contrôle périodique des citernes à mazout en Région Wallonne ne concernait que les citernes enterrées (enfouies).

Pour les réservoirs existants aériens (= en surface à l'air libre, soit dans un local souterrain ou non, soit dans une fosse non remblayée) ayant une capacité égale ou supérieure à 3000 litres, la législation imposait uniquement le placement d'un système anti-débordement (sifflet ou sonde) avant le 1er janvier 2005.

Par la publication de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2003, le législateur impose également un contrôle visuel des citernes aériennes par un technicien agréé.

Pour les citernes aériennes accessibles, ce contrôle visuel du réservoir et des tuyauteries doit se faire tous les dix ans. Le premier contrôle doit avoir lieu avant le 1er janvier 2005.

Les citernes aériennes non accessibles et leurs tuyauteries doivent être soumises à un test d'étanchéité et un contrôle visuel dont la périodicité est fonction de l'âge de la citerne (voir tableau).

Pour ces citernes, le premier contrôle doit également avoir lieu avant le 1er janvier 2005.

REGION WALLONNE : CITERNES AERIENNES EXISTANTES			
Accessibles	âge de 10 à 20 ans	âge de 21 à 30 ans	plus de 30 ans ou âge inconnu
1 ^{er} contrôle visuel	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005
Périodicité	tous les 10 ans	tous les 10 ans	tous les 10 ans
Système anti- débordement	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005
Non accessibles	âge de 10 à 20 ans	âge de 21 à 30 ans	plus de 30 ans ou âge inconnu
1 ^{er} contrôle visuel avec test d'étanchéité	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005
Périodicité	tous les 10 ans	tous les 5 ans	tous les 3 ans
Système anti- débordement	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005	avant le 1-1-2005

Le 1er janvier 2005 est également la date limite pour le 1er contrôle obligatoire (avec test d'étanchéité) des citernes enterrées (enfouies) ayant une capacité égale ou supérieure à 3000 litres et dont l'âge est de 10 à 20 ans, ainsi que pour le placement d'un système anti-débordement sur TOUTES les citernes ayant une capacité égale ou supérieure à 3000 litres, tant aériennes qu'enterrées.

Faites contrôler votre citerne et faites placer un système anti-débordement avant cette date !!!

Pour rappel : si vous ne connaissez pas l'âge ou la capacité de votre citerne, celle-ci est considérée comme une citerne de plus de 30 ans et de capacité égale ou supérieure à 3000 litres.

Elle est donc concernée par la législation actuelle.

Pour toutes les citernes de capacité inférieure à 3000 litres, nous recommandons vivement de faire placer un système anti-débordement (sifflet ou sonde).

L'équipe de votre Centre Régional peut vous aider à trouver un technicien qualifié dans votre région. N'hésitez pas pour faire appel à ses services !

